

INFORMATION EUROPEENNES AUX

N° 630
Janvier
Février
Mars
2019

» EURO-RIOB 2019 »
Pour l'application des Directives Européennes sur l'Eau"
Lahti - Finlande - 17 - 20 juin 2019
Inscrivez-vous : www.riob.org

» La synthèse de l'OIEau :

La biodiversité aquatique en ville : bénéfique, mais difficile à restaurer

» RIOB :

- AfriAlliance : mise à jour du réseau des acteurs Eau et Climat
- Guide sur le financement de projets Eau et Climat

» Actualités Internationales :

- Accès à une eau potable et à l'assainissement : qui sont les exclus de l'eau ?
- 2019 Année franco-chinoise de l'environnement

» Actualités Européennes :

- Cinquième rapport sur la mise en œuvre de la DCE et premier rapport sur la mise en œuvre de la Directive Inondations
- Nouvelles règles sur la réutilisation de l'eau dans l'agriculture

» Actualités Françaises :

- Assises de l'eau : réunion du Comité de Pilotage pour la seconde séquence
- Signature d'un Contrat Stratégique pour la filière Eau

» Nouvelles des Agences de l'Eau :

- "En immersion" : une campagne de communication à destination du grand public

» OIEau :

- SMART.MET
- Alliance Dessalement : pour améliorer la sécurité mondiale de l'eau
- CICR : 17 ans de collaboration entre le CICR et l'OIEau

Catalogue de Formation OIEau - CNFME - 2019

"Eau - Irrigation - Agriculture"

Inscrivez-vous : www.oieau.org/cnfme

» Librairie :

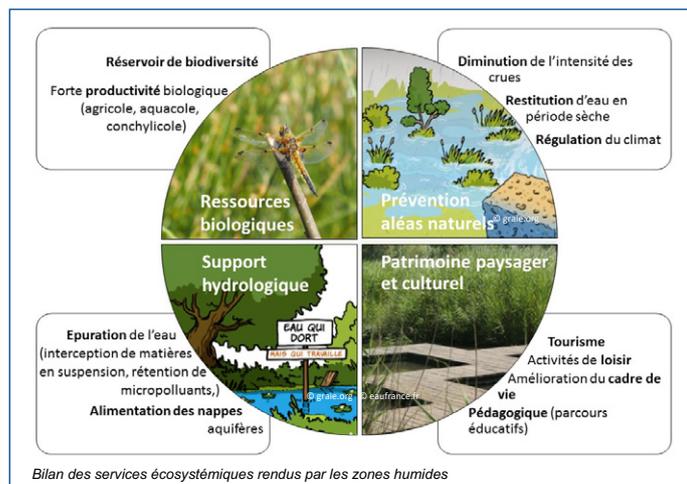
- Compensation écologique des cours d'eau : exemples de méthodes de dimensionnement
- Conservation et traitement de l'eau à domicile
- Compétence GEMAPI : maîtriser les enjeux et les risques liés aux milieux aquatiques et aux inondations
- Guide d'exploitation : ouvrages de traitement par lagunage naturel



Office
International
de l'Eau



LA BIODIVERSITÉ AQUATIQUE EN VILLE : BÉNÉFIQUE, MAIS DIFFICILE À RESTAURER



Actuellement, plus de la moitié de la population mondiale réside en zone urbaine, et d'après l'ONU, cette proportion devrait passer à près de 70 % d'ici 2050.

Les villes connaissent ainsi une augmentation importante de leur surface, et cet étalement urbain participe à la dénaturation, à l'artificialisation et à la fragmentation des espaces naturels et, de ce fait, à l'érosion de la biodiversité.

Avec le développement du concept du développement durable, la biodiversité en zone urbaine est devenue un sujet de préoccupation. Mais alors que la biodiversité "terrestre" est relativement bien renseignée, la restauration des milieux aquatiques en ville reste, quant à elle, beaucoup plus discrète.

Or, dans un contexte de changement climatique, la présence d'écosystèmes aquatiques préservés apporte de nombreux services écosystémiques : lutte contre les îlots de chaleur que constituent les zones urbaines, diminution du risque d'inondation lié à l'imperméabilisation des sols ou à la canalisation des cours d'eau, préservation de la biodiversité, amélioration de la qualité de vie...

Une réglementation incitative.

En France, la réglementation agit pourtant comme un levier pour mettre en œuvre les projets de rétablissement d'une biodiversité aquatique en ville :

- tout d'abord, la **Directive-Cadre sur l'Eau (DCE)**, au travers de ses objectifs de bon état qualitatif mais aussi écologique, peut être invoquée pour l'exécution de travaux de renaturation ou recréation d'espaces artificialisés ;
- les **Trames Verte et Bleue (TVB)** issues du Grenelle de l'Environnement de 2007 et intégrées aux Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) en 2016, instituent des corridors biologiques, qui doivent notamment assurer la continuité écologique entre milieu urbain et milieu rural ;
- la loi ALUR de 2014 a mis en place un "**Coefficient de Biotope par Surface**" (CBS) qui, dans les documents d'urbanisme vient en complément du "Coefficient d'Occupation des Sols" ; il vise non seulement à conserver un certain taux de foncier non imperméabilisé et non artificialisé, mais aussi à assurer des services écosystémiques ;

- la Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles de 2014 institue la **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)** par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale. Cette nouvelle compétence peut être un levier important pour la restauration de milieux et donc de la biodiversité aquatique en zones urbaines en tant que moyen de lutte contre les inondations.

Malgré ce contexte favorable, des freins persistent.

Tout d'abord, le **manque d'espace disponible** : la pression foncière en zone urbaine rend difficile l'acquisition de terrains en vue d'une restauration écologique.

Comme corolaire, la question du **financement des projets** de restauration de la biodiversité aquatique est cruciale, non seulement pour l'achat des surfaces, mais aussi pour l'entretien des aménagements : les espaces urbains favorisant la biodiversité sont souvent vus comme exigeants en termes d'entretien. En effet, des espaces plus minéralisés sont souvent perçus comme demandant peu de main d'œuvre ou plus faciles à mettre en place, avec des coûts de fonctionnement plus faibles.

Ensuite, si des espaces "naturels" sont de plus en plus demandés par les populations urbaines, le réaménagement d'espaces terrestres ou aquatiques peut souvent être réalisé dans un **seul but paysager**, avec la mise en avant de l'aspect esthétique, sans prise en considération de **l'aspect écologique**. Il est ainsi nécessaire que le travail soit le plus possible réalisé en concertation avec les différents acteurs dès la préparation des travaux. Les fonctions esthétiques, hydrauliques et écologiques sont trop souvent dissociées.

Les travaux de restauration des cours d'eau doivent aussi absolument prendre en compte **l'acceptabilité sociale** du projet. Il est nécessaire de travailler avec les élus et la population locale en établissant des enquêtes ou études de perception du projet à effectuer. En amont du projet, une phase de concertation, de sensibilisation avec les usagers permet de présenter les effets des aménagements. Les zones humides, par exemple, sont souvent victimes d'une mauvaise réputation, conduisant à leur assèchement en zone urbaine. Les projets concernant leur restauration ou création en ville peuvent faire face à une opposition forte de la part des locaux. Les principaux freins mis en avant sont liés à des "peurs" de l'ordre sanitaire (présence de moustiques...) ou au risque de noyade associé à un plan d'eau.

Ces extraits proviennent d'une synthèse de Sophie MICHON, étudiante d'AgroParisTech Montpellier : "Favoriser la biodiversité aquatique en ville : pourquoi et par quels moyens ?".

Le texte intégral peut être commandé à l'adresse : eaudoc@oieau.fr.

La liste complète des Synthèses disponibles est consultable sur le site :

www.oieau.fr/eaudoc/publications/syntheses-techniques

» "EURO-RIOB 2019" : DU 17 AU 20 JUIN 2019 À LAHTI (FINLANDE)

Cette 17^{ème} Conférence Internationale EURO-RIOB pour l'application des Directives européennes sur l'Eau aura pour thème **"L'avenir des Directives européennes sur l'Eau : affirmons nos ambitions"**. Au programme :

Le 17 juin :

- Atelier : "Intégration des Solutions Fondées sur la Nature (SFN) dans les Programmes de Mesures de la DCE pour la restauration des bassins avec un focus sur les lacs : gouvernance, mise en œuvre, évaluation" ;
- Bureau de Liaison Mondial du RIOB.

Le 18 juin :

- Table ronde N° 1 - Qualité de l'eau : objectif du bon état écologique et le défi des microplastiques ;
- Table ronde N° 2 - Agriculture et changement climatique : les enjeux en termes d'agroécologie, de pollution diffuse et d'agroécologie et de disponibilité des ressources en eau.

Le 19 juin :

- Table ronde N° 3 - Vers une révision pratique de la mise en œuvre de la DCE : quelles pistes pour les exemptions et le principe de "one-out-all-out" ;
- Table ronde N° 4 - Gestion intégrée des bassins et des eaux côtières : renforcer la cohérence ;
- Session spéciale : "Coopération internationale et transfrontalière (notamment dans le cadre de la DCE, entre Etats-Membres et Non-Membres)".

Le 20 juin, une visite technique et culturelle sera organisée dans la région de la ville de Lahti.

Retrouvez toutes les informations et le formulaire d'inscription ici !



» AFRIALLIANCE : MISE À JOUR DU RÉSEAU DES ACTEURS EAU ET CLIMAT

AfriAlliance, l'Alliance de l'innovation sur l'eau et le climat entre l'Afrique et l'Europe, est un projet sur cinq ans (2016-2021), financé par le programme de recherche et d'innovation H2020 de l'Union Européenne. Il mobilise 16 partenaires (dont l'Office International de l'Eau) et vise à améliorer la préparation des pays africains aux enjeux liés aux changements climatiques, en stimulant le partage des connaissances et la collaboration entre les parties prenantes africaines et européennes.

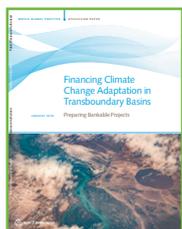
Dès le début du projet AfriAlliance, **une première carte des parties prenantes** intéressées a été établie : elle donne un aperçu visuel de la façon dont ces acteurs sont connectés.

Pour obtenir une meilleure représentation des réseaux et des institutions clés travaillant dans le domaine de l'eau et du climat, ainsi que de leurs relations, les partenaires ont mis en ligne en ce début d'année **un questionnaire**, invitant toutes les institutions qui se sentent pertinentes dans les domaines de l'eau et du climat en Afrique ou en Europe à présenter leurs activités et devenir intervenant dans le projet et élargir ainsi la carte initiale.

Plus de détails



» GUIDE SUR LE FINANCEMENT DE PROJETS POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES BASSINS TRANSFRONTALIERS



Cette publication de la Banque Mondiale s'appuie sur le travail de préparation et les conclusions de l'atelier de formation intitulé **"Comment préparer des projets bancables pour financer l'adaptation au changement climatique dans les bassins transfrontaliers"**, qui s'est tenu à Dakar, au Sénégal, du 21 au 23 juin 2017 dans le cadre des activités du

Réseau mondial des bassins œuvrant pour l'adaptation aux changements climatiques piloté par le RIOB et la CEE-ONU.

Ce guide apporte des réponses pratiques aux questions que se posent les bailleurs et les porteurs de projet d'adaptation au changement climatique, par exemple sur **les différentes étapes de proposition de projets** et les procédures associées (différentes selon les bailleurs), sur **les critères d'éligibilité** et la manière de désigner un récipiendaire des fonds (l'organisme de bassin transfrontalier ou l'un de ses Etats-Membres), sur **l'additionnalité des financements** ou encore sur **la durabilité des résultats** attendus au-delà du cycle de vie du projet.

Télécharger le document

Invitation :
11^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MONDIALE DU RIOB
 dans le cadre du **"Sommet International de Marrakech sur la sécurité hydrique : Les bénéfices d'une gestion de bassin participative et innovante"**
30 Sept. - 3 Oct. 2019 - Marrakech - Maroc
Inscrivez-vous : www.riob.org

RÉSEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN
Secrétariat Technique Permanent - OIEau
21, rue de Madrid - 75008 Paris
Tél. : 01 44 90 88 60
riob@riob.org - www.riob.org



ACCÈS À UNE EAU POTABLE ET À L'ASSAINISSEMENT : QUI SONT LES EXCLUS DE L'EAU ?



Dans un monde de plus en plus mondialisé, les décisions liées à l'eau ont des incidences sur tous les pays. Les événements extrêmes, la dégradation de l'environnement, la croissance démographique, l'urbanisation rapide, les modes de consommation non durables et inéquitables, les conflits et les troubles sociaux et les flux migratoires sans précédent font partie des pressions interconnectées auxquelles l'humanité est confrontée, frappant souvent les populations les plus vulnérables du fait de leurs impacts sur l'eau.

L'édition 2019 du **Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR 2019)**, produit par l'ONU-Eau et l'Unesco, intitulée **"Ne laisser personne pour compte"** contient une série d'évaluations permettant de suivre l'évolution de la ressource et de sa gestion, et de suivre les progrès vers des objectifs tels que les Objectifs de Développement Durable (ODD). Il vise à informer les décideurs politiques, de la communauté de l'eau et au-delà, sur l'amélioration de la gestion des ressources en eau et de l'accès aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, condition sine qua non pour lutter contre la pauvreté et contre les inégalités sociales et économiques.

On y découvre que malgré d'importants progrès enregistrés au cours des quinze dernières années, en 2015 (derniers chiffres consolidés), **trois personnes sur dix (soit 2,1 milliards d'individus) n'avaient pas accès à des services d'eau potable gérés en toute sécurité et 4,5 milliards de personnes, soit six sur dix, étaient privées d'installations sanitaires gérées de manière sûre.** On est loin de l'objectif fixé par les Nations Unies qui est de garantir une gestion durable et l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous d'ici 2030.

Ces chiffres globaux masquent toutefois de fortes disparités. À l'échelle de la planète, c'est en **Afrique** que se trouvent la moitié des personnes qui boivent une eau provenant de sources non protégées.

UNE PLATEFORME POUR RENFORCER LA RÉSILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN AFRIQUE

Pendant de nombreuses années, plusieurs pays de la région Afrique de l'Ouest ont connu des inondations à répétition ayant des impacts socio-économiques.

Une évaluation récente a montré une augmentation exponentielle de la magnitude et de la fréquence des inondations dans la région. Par exemple, Niamey, la capitale du Niger, a été inondée en 2008, 2010, 2012, 2013, 2015, 2016 et 2017.

Réduire la vulnérabilité de la région aux risques liés au climat est un élément nécessaire des stratégies de réduction de la pauvreté, notamment des efforts pour protéger les acquis du développement passés.

Il est nécessaire de renforcer les capacités des différents pays pour faire face aux problèmes d'inondations, notamment les systèmes d'observation et d'alerte rapide, les évaluations, la prévention, la préparation, les interventions et le relèvement.

En Afrique subsaharienne, seulement 24 % de la population a accès à une source sûre d'eau potable et les installations sanitaires de base -non partagées avec d'autres foyers- sont réservées à 28 % de la population. Et ce sont essentiellement **les femmes et les filles** qui supportent l'essentiel de la charge liée à la collecte de l'eau, à laquelle elles consacrent plus de 30 minutes par jour au détriment de leur éducation.

Au sein même des pays, d'importantes différences existent, entre les riches et les pauvres notamment. En ville, les populations défavorisées vivant dans des habitations précaires qui ne sont pas reliées à l'eau courante paient souvent l'eau plus cher (10 à 20 fois plus que leurs voisins des quartiers riches) pour un service égal ou de moindre qualité assuré par des vendeurs d'eau ou des camions citernes.

L'accès à l'eau et aux installations sanitaires est un défi aussi pour **les réfugiés et personnes déplacées de force.** Or, leur nombre n'a jamais été aussi élevé. En 2017, les conflits et les persécutions ont poussé 68,5 millions de personnes sur les routes. À ce chiffre s'ajoute une moyenne de 25,3 millions de personnes forcées de migrer chaque année en raison de catastrophes naturelles, un chiffre qui a doublé depuis le début des années 1970 et qui est susceptible d'augmenter encore dans les années qui viennent sous l'effet du changement climatique.

Dans un contexte marqué par une augmentation de la demande (1 % par an depuis les années 1980), le Rapport constate une hausse significative des **conflits liés à l'eau.**

Entre 2000 et 2009, on en recensait 94. Entre 2010 et 2018, ce chiffre s'élevait à 263.

Le Rapport montre enfin à quel point il est rentable d'investir dans les infrastructures sanitaires et liées à l'eau.

Le retour sur investissement est élevé, en particulier pour les plus vulnérables : l'effet multiplicateur pour chaque dollar investi est estimé à 2 pour l'eau potable et 5,5 pour l'assainissement.

[Télécharger le rapport](#)

Le projet soutenu par l'UNESCO et le Gouvernement japonais mettra en place **un système d'alerte rapide** en cas d'inondation et renforcera les capacités pour **une meilleure préparation à la gestion des inondations récurrentes** dans la région, en passant d'une gestion des crises à une approche de gestion des risques. Il sera mis en œuvre en partenariat avec le Centre international de gestion des risques liés à l'eau (ICHARM) et le Centre régional AGRHYMET. L'Autorité de Bassin du Niger (ABN), l'Autorité de Bassin de la Volta (ABV) et les pays qui leur sont liés (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Mali, Niger, Nigéria, Togo et Tchad) en bénéficieront.

[En savoir plus](#)

UNESCO

7 Place de Fontenoy - 75352 Paris 07 SP

Tél. : 01 45 68 10 00

www.unesco.org



► 2019 ANNÉE FRANCO-CHINOISE DE L'ENVIRONNEMENT



Avec volontarisme, la Chine intègre dans ses politiques de développement une préoccupation forte pour la préservation de l'environnement et la mise en valeur de ses ressources de biodiversité. L'Année franco-chinoise de l'environnement, à laquelle contribue l'Agence Française de Développement (AFD), illustre cette dynamique.

En novembre 2018, le Ministre de la Transition écologique et solidaire, François de Rugy, et son homologue chinois, Li Ganjie, inauguraient à Pékin l'Année franco-chinoise de l'environnement. Une initiative lancée par les Présidents des deux pays lors de la visite d'Etat d'Emmanuel Macron en Chine en janvier 2018. Elle succède aux Mois franco-chinois de l'environnement organisés déjà depuis cinq ans par l'Ambassade de France.

La perspective de la COP15 de la Convention de la diversité biologique (CBD), qui se tiendra à Pékin en 2020, conduit notamment à enrichir cet agenda.

Parmi la vingtaine de manifestations prévues pour cette année, quatre projets et initiatives de l'AFD seront mis en avant, dont celui du **Iac Wolong**, un programme de restauration écologique d'une zone humide importante, halte migratoire des oiseaux entre l'Australie et la Sibérie, assorti de la création d'un écomusée. Lancé depuis 2012, il sera achevé en 2019.

Même calendrier pour le projet de revitalisation des **zones humides de Qixian**, dans une région particulièrement aride : le plateau de Loess. La conservation d'un habitat propice aux oiseaux migrateurs, la restauration hydrologique d'une rivière locale et le développement touristique sont au cœur de ce projet.

Le séminaire "**Villes éponges et résilience urbaine**", organisé mi-décembre avec les Ministères chinois des Finances et du Plan, a été un autre temps fort. La résilience face aux changements environnementaux et aux catastrophes naturelles est un sujet crucial pour la Chine, frappée par de grosses précipitations et inondations urbaines. Le projet national "**Sponge Cities**" vise la création de 16 villes pilotes d'ici 2022.

[En savoir plus](#)

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT
5 Rue Roland Barthes - 75598 Paris cedex 12
Tél. : 01 53 44 31 31 - Fax : +01 44 87 99 39
www.afd.fr



EUWI + FOR EASTERN PARTNERSHIP : UN PROJET POUR ACCÉLÉRER LES RÉFORMES DANS LA ZONE DE VOISINAGE DE L'UEE



Le projet EUWI+ (European Union Water Initiative Plus for Eastern Partnership), dont l'OIEau est partenaire, a pour vocation d'aider, sur la période 2016-2020, **l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine** à rapprocher leur législation de la politique de l'Union Européenne dans le domaine de la gestion de l'eau, en mettant l'accent sur la gestion des bassins fluviaux transfrontaliers.

Il soutient l'élaboration et la mise en œuvre de plans pilotes de gestion des bassins hydrographiques, en s'appuyant sur le cadre politique amélioré et en assurant une forte participation des parties prenantes locales.

L'objectif principal du projet est d'**améliorer la gestion des ressources en eau**, en particulier les cours d'eau transfrontaliers, en développant **des outils pour améliorer la qualité de l'eau à long terme, et sa disponibilité pour tous**.

L'initiative se concentre sur des domaines thématiques spécifiques :

- Législation, élaboration de politiques et renforcement des institutions ;
- Renforcement des systèmes de laboratoire et de surveillance ;
- Elaboration et mise en œuvre de plans de gestion de bassin hydrographique ;
- La sensibilisation du public.

Parmi les récents événements organisés dans le cadre d'EUWI East+, on peut citer :

- Des consultations publiques sur les plans de gestion du bassin du fleuve **Khrami-Debed** en Géorgie, et des fleuves **Hrazdan et Sevan** en Arménie ;
- En Arménie, un atelier de formation sur la gestion de la qualité pour **l'accréditation des laboratoires**, et une réunion de consultation nationale des parties prenantes sur le Protocole sur l'eau et la santé et l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement ;
- Une formation à **l'échantillonnage des eaux souterraines** à l'intention des experts moldaves de l'Agence de géologie et des ressources minérales ;
- Le lancement d'une campagne de sensibilisation "**Save the water**" en Azerbaïdjan ;
- EUWI+ aide le Bélarus à renforcer la coopération technique dans **ses bassins fluviaux transfrontaliers** ;
- A noter que l'Ukraine a introduit en janvier 2019 un **nouveau système de surveillance de l'eau** conforme à la Directive-Cadre sur l'Eau de l'UE.

[Toute l'actualité du projet](#)



PARUTION DU CINQUIÈME RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE-CADRE SUR L'EAU ET DU PREMIER RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE SUR LES INONDATIONS

Conformément à l'article 18 de la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE) et à l'article 16 de la Directive Inondations, la Commission doit publier un rapport à destination du Parlement Européen et du Conseil sur la mise en œuvre de ces directives après chaque mise à jour, respectivement, des plans de gestion de district hydrographique et des plans de gestion des risques d'inondation. Ce rapport doit comprendre, entre autres, un examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre des directives et une évaluation des plans, ainsi que des suggestions pour l'amélioration des plans futurs. Le rapport comprend également une évaluation de la coopération internationale dans le cadre de la mise en œuvre des directives.

Le rapport de la Commission présenté le 26 février souligne les succès et les lacunes de la législation communautaire dans le domaine de l'eau. Deux décennies de politique et de législation de l'UE ont changé la donne : grâce **au traitement des eaux urbaines résiduaires, à la réduction de la pollution agricole et au retour à un état plus naturel** d'un nombre accru de rivières et de lac, la qualité de l'eau progresse lentement dans toute l'Europe, et le respect des objectifs de la DCE augmente progressivement.

Mais, ainsi qu'un rapport de l'Agence Européenne pour l'Environnement le soulignait en 2018, des problèmes subsistent : **pollution chimique, surexploitation de l'eau, en particulier pour l'agriculture, et des milliers d'obstacles** entravent le débit naturel des rivières, avec des conséquences négatives sur la qualité de l'eau.

Bien que des mesures politiques appropriées aient été prises et qu'un certain nombre d'investissements financiers aient été réalisés, l'amélioration de la qualité de l'eau prendra encore un certain temps.

La voie menant à la pleine conformité avec les objectifs de la législation de l'UE dans le domaine de l'eau avant la fin du troisième cycle (en 2027) semble désormais difficile : le rapport de la Commission montre que, même si d'autres mesures sont prises jusqu'en 2021, de nombreuses autres seront nécessaires après 2021.

Ce 5^{ème} bilan révèle aussi, par rapport au cycle précédent, des améliorations significatives dans **l'établissement des bilans** : un plus grand nombre d'Etats-Membres ont présenté leurs rapports en temps voulu, avec des informations plus complètes, plus pertinentes et plus fiables.

En ce qui concerne la Directive sur les Inondations, des mesures très importantes ont été prises. Le rapport, axé sur **le premier cycle des Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)**, confirme que tous les Etats-Membres ont fondamentalement adopté le concept de gestion des risques d'inondation, bien que la qualité des résultats varie. La réalisation de l'objectif clé consistant à réduire les conséquences négatives potentielles d'inondations importantes nécessitera des efforts accrus de la part des Etats-Membres au cours des cycles suivants.

5^{ème} rapport mise en œuvre de la DCE Rapport mise en œuvre Directive Inondations



COMMISSION EUROPÉENNE

Rue de la Loi 200 - B - 1049 Bruxelles - Belgique

Tél. : + 32 (0)2 299 11 11

<http://water.europa.eu>

DE NOUVELLES RÈGLES POUR ENCOURAGER LA RÉUTILISATION DE L'EAU DANS L'AGRICULTURE

Afin de préserver les ressources en eau douce européenne pour les années à venir, les Députés ont voté le 12 février une proposition sur **les exigences minimales requises pour la réutilisation de l'eau**. Les nouvelles règles visent à promouvoir l'utilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation agricole, qui représente près de la moitié de l'eau utilisée chaque année dans l'Union Européenne.



Une plus grande réutilisation de l'eau dans l'agriculture pourrait aider à réduire le stress hydrique de 5 % par an. Afin de s'assurer de la sécurité des cultures, les nouvelles règles introduisent des normes minimales de qualité de l'eau, exigent des contrôles fréquents et obligent les stations d'épuration à définir un programme de gestion des risques. Les autorités responsables dans les Etats-Membres délivreront des permis pour les stations d'épuration et vérifieront que les règles soient correctement appliquées.

Des consignes au niveau européen uniformiseront les règles du jeu pour les gestionnaires des installations de recyclage et empêcheront les obstacles à la libre circulation des produits agricoles.

Le communiqué des Députés



PARLEMENT EUROPÉEN

1 Avenue du Président Schuman - 67070 Strasbourg Cedex

Tél. : 03 88 17 40 01

www.europarl.europa.eu

ASSISES DE L'EAU : RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE POUR LA SECONDE SÉQUENCE



A l'initiative des Ministères de la Transition écologique et solidaire et de l'Agriculture et de l'Alimentation, le Comité de Pilotage de la seconde séquence des Assises de l'eau s'est réuni

pour la deuxième fois le 12 février dernier.

À cette occasion, ont été fixées les prochaines échéances de la seconde séquence qui a pour objectif **d'aider les territoires à être plus résilients au changement climatique**, en traitant des aspects qualitatifs et quantitatifs des ressources en eau.

Ce Comité de Pilotage a été l'occasion d'installer 4 groupes de travail, sur 3 thématiques essentielles pour la gestion de l'eau : **économiser, protéger, partager**. Un groupe de travail transversal abordera par ailleurs les solutions fondées sur la nature. Il sera piloté par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

Enfin, Jean Launay, Président du Comité National de l'Eau, est chargé d'assurer une coordination transversale sur les thématiques de gouvernance, de financement et de mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 6 qui est de garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et d'assurer une gestion durable des ressources en eau.

Les travaux des groupes de travail s'appuieront notamment sur les 400 contributions remontées sur **la plateforme dédiée**, ainsi que sur les expériences de leurs membres répartis dans les territoires et sur les ateliers mis en place au niveau des bassins. Ils pourront aussi approfondir les propositions du rapport parlementaire **"Terres d'eau, terres d'avenir"**. Les groupes de travail feront émerger des propositions pour une meilleure appropriation des enjeux, pour la diffusion de bonnes pratiques et pour lever les freins.

"Je vous invite à identifier des actions pragmatiques car la réussite de la politique de l'eau passe par la territorialisation des démarches. Il faut offrir des palettes d'outils qui marchent localement" a déclaré François de Rugy lors du Comité de Pilotage.

La plateforme de remontée des idées porte sur les 9 thèmes traités dans le cadre de la deuxième séquence des Assises de l'Eau :

- Thème 1 :** Développer des modèles économes en eau (industries, services, agriculture, cités),
- Thème 2 :** Innover dans les solutions techniques pour mieux utiliser l'eau,
- Thème 3 :** Protéger les captages d'eau potable,
- Thème 4 :** Réduire les pollutions par les micropolluants,
- Thème 5 :** Favoriser les projets de territoire pour la gestion de la ressource en eau,
- Thème 6 :** Préserver les milieux humides,
- Thème 7 :** Restaurer les fonctionnalités des rivières,
- Thème 8 :** Concilier hydro-électricité et changement climatique,
- Thème 9 :** Valoriser les solutions fondées sur la nature.

Elle permettra de faire émerger des propositions qui seront par la suite débattues dans le cadre des comités de pilotage et des groupes de travail afin d'identifier les produits de sortie de cette deuxième séquence.

Accédez à la plateforme



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Grande Arche - Tour Pascal A et B - 92055 La Défense cedex
Tél : 01 40 81 21 22 - www.ecologie.gouv.fr

UN OBSERVATOIRE DES RÈGLEMENTS ET DE L'ACTIVITÉ DES CLE



Le projet **ORACLE (Observatoire des Règlements et de l'Activité des CLE - Commissions Locales de l'Eau)** est mené depuis 2017 par une unité mixte de recherche associant l'ENGEES et Irstea.

Il s'intéresse aux règlements des SAGE (contenu, élaboration, impacts), et plus généralement au dispositif de SAGE et à sa gouvernance par la CLE. Initié avec un financement de Irstea, il s'est poursuivi grâce au soutien de l'AFB.

Au final, les animateurs ont, globalement, **une vision positive d'une réglementation issue de la concertation**. L'élaboration d'un règlement collectivement validé est un processus complexe. Elle contribue à ce que les règles soient mieux acceptées, ainsi que les actions qui en découlent, même si cela implique alors des ajustements qui en limitent parfois la portée. La question de la mise en œuvre effective des règles est centrale, et les animateurs et les CLE ont un besoin crucial de retours sur l'application de ces règles, leur suivi et le contrôle.

Un atelier de réflexion prospective s'est tenu en juillet 2018 et a permis de réfléchir aux pistes d'évolution des SAGE.

Certains grands enjeux les concernant ont émergé : **effets du changement climatique, place de la gestion citoyenne, modalités d'intégration dans les politiques d'aménagement des territoires, dimension réglementaire ou encore la question de la performance écologique**.

Plusieurs publications scientifiques sont prévues pour présenter et discuter les résultats de l'analyse statistique des règles et des enquêtes des terrains, qui sont encore en cours.

Une synthèse des résultats est toutefois disponible sur le site www.gesteau.fr, la communauté des acteurs de gestion intégrée de l'eau.

UMR GESTE - GESion Territoriale de l'Eau et de l'environnement (ENGEES et Irstea)
1 quai Koch - B.P. 61039 - 67070 STRASBOURG Cedex
Tél. : 03 88 24 82 48
<http://geste.engees.eu>

» SIGNATURE D'UN CONTRAT STRATÉGIQUE POUR LA FILIÈRE EAU

La Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, a signé le **Contrat du Comité Stratégique de la Filière Eau (CSF Eau)**, le 31 janvier 2019. Ce CSF Eau se donne l'ambition d'apporter des solutions nouvelles face aux impératifs de modernisation et d'optimisation des infrastructures, de la maîtrise des micropolluants, d'évolution des métiers et compétences notamment, afin d'affronter les défis environnementaux et les mutations technologiques que connaît le secteur.

Le CSF Eau s'engage sur **cinq projets structurants** pour répondre aux principaux enjeux du secteur de l'eau et de l'assainissement :

- Créer **une plateforme numérique** de filière afin de référencer les solutions innovantes développées sur l'ensemble du territoire, de faciliter la coordination des acteurs de la filière et d'améliorer leur visibilité. Celle-ci comportera notamment une section dédiée aux solutions technologiques pour les territoires ruraux, ciblés par les "Assises de l'eau" notamment pour la lutte contre les fuites d'eau.
- Développer **la massification des données de l'eau** (big-data) et des algorithmes prédictifs dans un cadre sécurisé et authentifié dont une application sera d'anticiper les défaillances et améliorer ainsi la gestion et le renouvellement des infrastructures.
- **Stimuler l'excellence française** dans les solutions de détection et de traitement des nouveaux polluants afin de contribuer au maintien de la qualité des eaux et préserver la biodiversité et la santé humaine. Un cluster national de la bio-analyse de l'eau sera créé, avec pour mission de détecter, analyser et traiter les micropolluants.

- Renforcer **la capacité de la filière à embaucher sur les métiers en tension** du secteur, notamment au travers du développement de la formation par l'alternance avec promesse d'embauche : l'évolution des métiers et des compétences est un enjeu clé pour accompagner le développement du secteur de l'eau. Une étude financée par le Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) dans le cadre d'un Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) et un plan de formation par alternance visant les métiers en tension seront lancés.
- Mettre en place **un accélérateur des PME** du secteur de l'eau opéré par BPI France afin d'accompagner la croissance des entreprises, notamment pour leur stratégie d'internationalisation et le développement de nouvelles technologies.

Le Gouvernement sera ainsi aux côtés des entreprises du secteur et de leurs salariés pour mettre en œuvre ces projets destinés à dynamiser la filière de l'eau.

L'OIEau est membre de la confédération du secteur de l'Eau ("La Filière Française de l'Eau"), créée en 2017, et labélisée CSF par le Conseil National de l'Industrie en mai 2018.

En savoir plus



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Direction Générale des Entreprises (DGE)

67 rue Barbès - BP 80001 - 94201 Ivry-sur-Seine Cedex

Tél. : 01 44 87 17 17

www.entreprises.gouv.fr

» 10ÈME ÉDITION DE NOVATECH, POUR UNE GESTION DURABLE DE L'EAU DANS LA VILLE



Du **1^{er} au 5 juillet 2019 à Lyon** aura lieu la 10^{ème} édition de Novatech. Organisé par le Groupe de Recherche Rhône Alpes sur les Infrastructures et l'Eau - GRAIE, la Métropole de Lyon et INSA Lyon, cette conférence internationale sur **les stratégies et solutions pour une gestion durable de l'eau dans la ville**, accueille à la fois les acteurs de l'eau et les acteurs de l'aménagement du territoire. L'OIEau est partenaire de cet événement.

Dans un contexte marqué par une intensification du développement urbain et un changement climatique qui rend l'avenir incertain, la gestion des eaux de pluie constitue un enjeu majeur, qui appelle des réponses innovantes, nourries des derniers résultats de la recherche et expérimentées sur le terrain. Penser et mettre en place des stratégies à l'échelle des bassins versants, mieux caractériser les eaux en période de pluie, concevoir et gérer des ouvrages alternatifs aux grands réseaux d'assainissement et les intégrer dans des aménagements urbains, paysagers, pour faire de la gestion de l'eau une composante clef de la ville durable, sont autant de défis au cœur des échanges de Novatech.

Au programme de Novatech 2019 :

- 3 jours de conférence, du mardi 2 au jeudi 4 juillet, avec :
- Une conférence plénière d'ouverture, avec l'intervention d'invités de prestige;

- 4 sessions en parallèle, permettant une présentation orale de plus de 150 communications.
- les Trophées Novatech pour valoriser opérations d'aménagement et politiques publiques dans trois catégories (Renouvellement urbain, urbanisme et stratégie, participation et appropriation citoyenne).
- Les expositions de posters et les ateliers interactifs viendront compléter ce programme.
- des workshops spécialisés, le lundi 1^{er} juillet, qui seront proposés par des groupes de travail internationaux du comité joint IWA/IAHR.
- 1 journée de visites techniques le vendredi 5 juillet, qui permettront de découvrir des opérations d'aménagement remarquables sur Lyon et sa région, ainsi que des sites expérimentaux de l'OTHU (Observatoire de Terrain en Hydrologie Urbaine).

Le programme complet de Novatech 2019



GRAIE

66 bd Niels Bohr - CS 52132 - 69603 Villeurbanne Cedex

Tél. : 04 72 43 83 68

www.graie.org

AGENCES DE L'EAU

"EN IMMERSION" : UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION À DESTINATION DU GRAND PUBLIC



L'eau est à la fois omniprésente et discrète, dans notre cadre de vie comme dans nos organismes. En zone urbaine, les cours d'eau comme les réseaux sont busés, enterrés, cachés. Ce qui différencie une rivière en bon état d'une autre dégradée n'est pas nécessairement visible à l'oeil nu, et ces sujets sont assez techniques.

Pour rendre accessible et révéler ce qui n'est pas perçu, les 6 Agences de l'Eau et le Ministère de la Transition écologique et solidaire se mobilisent au travers d'une campagne nationale déployée depuis décembre et sur 2 ans, "En immersion", pour apporter aux citoyens une information transparente et accessible. Il s'agit non seulement de communiquer sur les actions menées, ce qui est relativement classique, mais surtout de **mettre en lumière les résultats obtenus et constatés sur la qualité de l'eau et des milieux naturels**.

Pour alimenter les contenus de cette campagne, les Agences de l'Eau consolident des données pour illustrer les grands enjeux de la politique de l'eau (eaux usées, pollution, changement climatique, solidarité internationale, implication citoyenne, protection des zones humides ...).

Il s'agit aussi **d'améliorer la culture générale sur l'eau** au sein de la population dans la mesure où tout un chacun contribue à cette politique par la facture d'eau.

La campagne prend le temps d'expliquer et d'échanger avec les citoyens, sujet après sujet. A l'heure de l'immédiateté, les Agences de l'Eau ont fait le choix du "slow content" (production de contenu raisonnée, utile, durable). Cette campagne s'appuie sur deux piliers : une web série et du contenu plus informatif calibré pour le web.

Pensée comme une véritable (en)quête, cette campagne est aussi une manière de mettre en lumière l'engagement quotidien de milliers de personnes (personnels des Agences de l'Eau, porteurs de projets locaux, collectivités, industriels, agriculteurs, associations, pêcheurs...) au service de l'intérêt général.

La campagne est à suivre et à partager via :

- › [une plateforme web](#)
- › [une page Facebook](#)
- › [un compte Twitter](#)
- › [une page Instagram](#)
- › [une chaîne Youtube](#)

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR SOUTENIR LES FILIÈRES AGRICOLES RESPECTUEUSES DE LA RESSOURCE EN EAU

Les Agences de l'Eau Rhin-Meuse, Seine-Normandie et Rhône Méditerranée Corse et la Région Grand Est initient un nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour faire émerger **des filières agricoles respectueuses de la ressource en eau et viables économiquement**. L'ambition est de pouvoir créer de la valeur ajoutée pour les agriculteurs qui préservent la ressource en eau. Cet AMI vise quatre objectifs :

- accompagner **l'évolution pérenne de systèmes agricoles** dans les projets de territoires qui prennent en compte la protection globale de la ressource en eau ;
- soutenir les **"changements de systèmes agricoles"** et la pérennisation de ces changements afin de réduire drastiquement les transferts d'azote et/ou de phytosanitaires dans le milieu naturel ;
- **favoriser l'innovation**, l'émergence de nouveaux porteurs de projet autour de la création ou de la consolidation de filières de production sans ou à bas niveau d'impact sur la ressource en eau ;
- encourager la transformation et la mise sur le marché de produits agricoles **"favorables à l'eau" et notamment "biologiques"**.

Il est ouvert à tout maître d'ouvrage public (collectivités, chambres consulaires, établissements publics, associations...) ou privé (collectifs d'agriculteurs, coopératives, négoce, industries...), désireux de porter des projets :

- portant sur les systèmes herbagers, l'agriculture biologique et autres cultures sans intrant ou à bas niveau d'impact (luzerne, miscanthus, taillis à courte ou très courte rotation, chanvre et sainfoin),

- en lien avec les zones à enjeux "eau" (aires d'alimentation en eau des captages dégradés ou à préserver, bassins versants fortement impactés par les pollutions agricoles, milieux humides, zones à enjeux érosion...),
- d'études (étude de faisabilité technique, étude de marché...) et d'animation (action de promotion visant le développement de débouchés locaux ou la mise en place d'une marque de territoire ou d'un label "mention d'intérêt"...) pour le développement de projets de filières en lien avec la protection de la ressource en eau ou des milieux humides et les investissements rendus nécessaires à la concrétisation du projet global (ateliers de transformation collectifs, local de stockage et de conditionnement, circuit de distribution...).

La Région Grand Est et les Agences de l'Eau pourront apporter, selon le type de projet, une aide allant de 40 à 90 % du coût pour les collectivités et associations, et une aide allant de 40 à 60 % pour les acteurs économiques.

Calendrier de l'appel à manifestation d'intérêt :

- **30 mai 2019** : date butoir de dépôt des candidatures de la première session,
- **30 septembre 2019** : date butoir de dépôt des candidatures de la seconde session.

[Pour en savoir plus](#)

www.lesagencesdeleau.fr

COMPÉTENCE GEMAPI : MAÎTRISER LES ENJEUX ET LES RISQUES LIÉS AUX MILIEUX AQUATIQUES ET AUX INONDATIONS



La nouvelle compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) vise à assurer une meilleure conduite locale de l'eau tout en réduisant le nombre de structures porteuses.

Quel contenu ? Comment la mettre en œuvre sur le terrain ? Quels délais ? Quels outils et financements ? Quelle responsabilité en cas de dommages ?

Cet ouvrage vous apporte toutes les réponses pour vous approprier la compétence GEMAPI, de sa mise en application terrain à la gestion des aspects contentieux.

Les points forts de cet ouvrage :

- Pédagogique : une présentation en dix parties qui couvre tout le champ de la GEMAPI,
- Opérationnel : des infographies, schémas récapitulatifs, frises chronologiques, tableaux de synthèse,
- Des témoignages et points de vue d'experts et d'avocats spécialisés.

ÉDITIONS LÉGISLATIVES



80, avenue de la Marne - 92546 Montrouge Cedex
Téél. : 01 40 92 36 36
www.editions-legislatives.fr

COMPENSATION ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU : EXEMPLES DE MÉTHODES DE DIMENSIONNEMENT



Les méthodes de dimensionnement de la compensation écologique spécifiques aux cours d'eau sont particulièrement nombreuses aux Etats-Unis. Elles permettent de comparer des pertes écologiques engendrées par un projet à des gains écologiques liés à la mise en œuvre de mesures de compensation. Après une présentation du contexte de la compensation aux Etats-Unis, ce guide aborde le fonctionnement global des méthodes recensées et s'efforce de les comparer, notamment en termes

de critères mobilisés et de prescriptions complémentaires formulées. Il s'interroge enfin sur les possibilités de transposition de certaines méthodes américaines en France. Chaque méthode examinée fait l'objet d'une fiche de synthèse en deuxième partie.

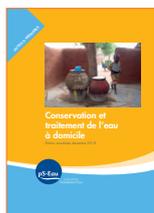
Télécharger le document

CGEDD

Tour Séquoia - 1 place Carpeaux - 92055 La Défense Cedex
Tél : 01 40 81 21 22
www.ecologie-solidaire.gouv.fr



CONSERVATION ET TRAITEMENT DE L'EAU À DOMICILE



Dans les pays en développement, de nombreux usagers ont accès à une eau de consommation de qualité médiocre et qui génère des impacts négatifs sur le plan sanitaire. En outre, la nécessité de transporter l'eau pour le ménage et de la conserver à domicile entraîne des risques supplémentaires de dégradation de cette qualité.

Face à ce constat, de nombreuses solutions techniques de traitement et de conservation adéquate de l'eau à domicile ont été développées.

Ce guide pratique propose un éclairage sur les enjeux liés au traitement et à la conservation de l'eau au sein des ménages.

Le lecteur pourra trouver une revue sommaire de techniques de traitement fréquemment rencontrées dans les pays en développement ainsi qu'une présentation des pratiques clés pour la conservation à domicile. Des éléments de compréhension sont donc apportés tout au long du document, afin de guider la réflexion des porteurs de projets en charge de mettre en œuvre des solutions adaptées à leur contexte d'intervention.

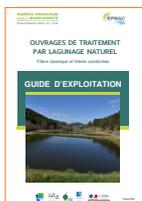
Télécharger le document

PROGRAMME SOLIDARITÉ EAU - PS-EAU

32 rue Le Peletier - 75009 Paris
Tél : +33 1 53 24 91 20
www.pseau.org



GUIDE D'EXPLOITATION : OUVRAGES DE TRAITEMENT PAR LAGUNAGE NATUREL - FILIÈRE CLASSIQUE ET FILIÈRES COMBINÉES



Ce guide, à destination des maîtres d'ouvrage et des exploitants, a pour objet de présenter de façon synthétique, les modalités d'exploitation d'une station de traitement des eaux usées par lagunage naturel. Il s'applique à la filière classique développée en France depuis les années 1970 et constituée de 2 à 3 bassins en série, ainsi qu'à ses filières dites "combinées". Ces dernières associent, en fonction des objectifs de qualité recherchés, des lagunes naturelles avec des ouvrages de type culture fixée sur

support fin (filtres plantés de roseaux, bassins d'infiltration-percolation). Ce document a été élaboré par l'atelier "guide d'exploitation" du groupe EPNAC (Evaluation des Procédés Nouveaux d'Assainissement des petites et moyennes Collectivités) composé de l'Irstea, de l'OIEau, du Ministère en charge de l'Écologie, de différents Services d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration (SATESE), avec le soutien de l'Agence Française pour la Biodiversité.

Télécharger le document



ALLIANCE DESSALEMENT : Pour améliorer la sécurité mondiale de l'eau



Le Dr Alexander Ritschel, Président du Conseil d'Administration de la GCWDA et M. Eric Tardieu, Directeur Général de l'OIEau, lors de la signature de l'accord le 16 janvier à Abu Dhabi

L'Alliance Mondiale pour le Dessalement Propre de l'Eau (Global Clean Water Desalination Alliance - GCWDA) a conclu un partenariat avec l'Office International de l'Eau (OIEau). Cette collaboration a été signée le 16 janvier à Abu Dhabi, à l'occasion de la Semaine du Développement Durable d'Abu Dhabi 2019, dont l'eau était l'un des six piliers clés.

Ce partenariat explorera des solutions qui encouragent **une meilleure gestion des ressources en eau** et aident à **atténuer le changement climatique, et à promouvoir davantage les possibilités de dessalement de l'eau par des énergies propres.**

Aux termes de l'accord, un fonds sera créé pour appuyer les activités et les projets approuvés. Il sera supervisé par les deux parties et géré par l'OIEau. Ce fonds rassemblera les contributions d'organisations et de personnes qui souhaitent soutenir la vision de l'Alliance visant à réduire l'empreinte carbone de l'eau.

L'expérience et les compétences techniques de l'OIEau seront mises à profit pour tirer parti des progrès réalisés dans l'amélioration de l'accès à une eau potable et salubre dans les communautés touchées par le stress hydrique partout dans le monde.

GLOBAL CLEAN WATER DESALINATION ALLIANCE - GCWDA

Masdar City - Presidential Flight
Khalifa City A - P.O. Box 54115 - Abu Dhabi (UAE)
www.gcwda.org



NOS PARTENAIRES

- Le Ministère de la Transition écologique et solidaire**
(Direction de l'Eau et de la Biodiversité)
(Direction des Affaires Européennes et Internationales)
- Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**
- Le Ministère des Solidarités et de la Santé**
(Direction Générale de la Santé)
- Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères**
(Direction Générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats)
- L'Agence Française pour la Biodiversité (AFB)**
- Les 6 Agences de l'Eau**
- Le Réseau International des Organismes de Bassin**
- Le Système Euro-Méditerranéen d'Information dans le Domaine de l'Eau**
- Le Réseau International des Centres de Formation aux Métiers de l'Eau**
- Les Alliances Mondiales pour l'Eau et le Climat (AMEC)**

CICR : 17 ans de collaboration entre le CICR et l'OIEau



CICR



Formation CICR / OIEau pour la REGIDESO à Goma - RC Congo

Le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) et l'OIEau viennent de signer un MoU (Memorandum of Understanding).

Ce document-cadre traduit la volonté mutuelle des deux parties de poursuivre la collaboration engagée depuis 2001 pour **des actions de formation et d'assistance technique** relative aux infrastructures du secteur de l'eau et de l'assainissement.

Outre sa valeur symbolique (le CICR est l'une des organisations internationales les plus respectées pour son engagement), ce document est une reconnaissance très forte de la qualité du travail réalisé par l'OIEau : **17 années de collaboration ininterrompue** ont conduit l'Office à une connaissance fine du fonctionnement et des règles internes du CICR, mais aussi de la spécificité de ses missions.

Cette proximité, couplée aux excellents retours des bénéficiaires des missions de l'OIEau dans le cadre des actions du CICR, ont permis cette signature.

Cette bonne nouvelle est le fruit d'un travail commun mené principalement par les équipes du CNFME (Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau).

En 2018 et 2019, l'OIEau a réalisé, entre autres, les missions suivantes pour le CICR :

- Diagnostic et formation "Production d'eau potable" à Bangui (Centrafrique) ;
- Gestion des compétences dans un contexte humanitaire à Nairobi (Kenya) ;
- Formation "Exploitation et maintenance des unités de pompage" à Goma (RDC).



Formation CICR / OIEau à Bangui - Centrafrique

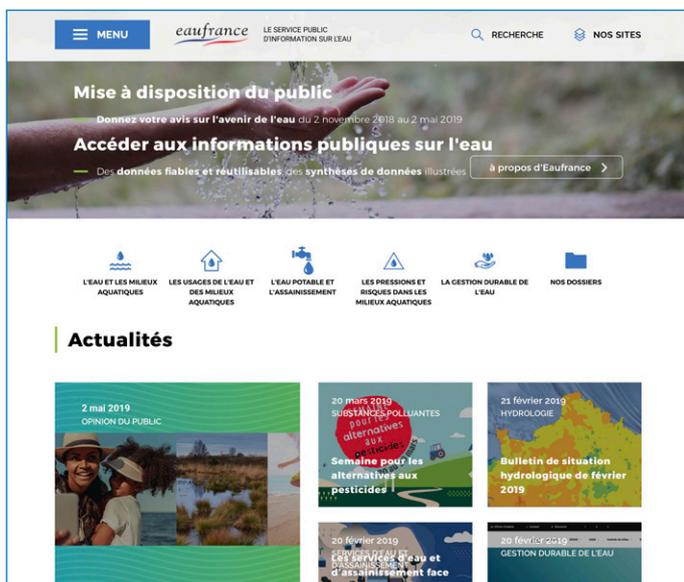
COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

19 Avenue de la paix - 1202 Genève - Suisse
Tél. : +41 22 734 60 01
www.icrc.org/fr





www.eaufrance.fr Le portail eaufrance fait peau neuve



Eaufrance est le portail du **Système d'Information sur l'Eau (SIE)**. Porte d'entrée vers l'ensemble des sites et bases de données qui composent le SIE, il met également à disposition des ressources pédagogiques sur l'ensemble des thématiques liées à l'eau et aux milieux aquatiques. En 2018, il a fait l'objet d'une refonte pour faciliter l'accès aux informations pour le grand public et les professionnels de l'eau, et proposer des contenus actualisés et plus dynamiques.

Les articles pédagogiques intégrés au portail sont basés sur des contenus réalisés par l'Office International de l'Eau (OIEau), avec le soutien financier de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) : textes pédagogiques, schémas, chiffres-clés, etc.

Une partie d'entre-eux est accessible depuis la médiathèque OIEau, et librement réutilisable (sous couvert d'une licence Creative Commons) :

- **Illustrations** : www.oieau.fr/Mediatheque/illustrations
- **Chiffres-clés** : www.oieau.fr/mediatheque/chiffres-cles

Accéder au portail Eaufrance

Trimestriel - 4 numéros/an
 Directeur de la Publication : Eric TARDIEU
 Rédacteur : Didier DELAGE
 Maquette : Frédéric RANSONNETTE



Office International de l'Eau
 15, rue Edouard Chamberland
 87065 Limoges cedex
 Tél. : +33 (0) 5 55 11 47 47
 Fax : +33 (0) 5 55 11 47 48
 E-Mail : cnide@oieau.fr
www.oieau.org
 Numéro Paritaire : AD 234
 ISSN : 0012-9003 - 65^{ème} année

CNFME Catalogue 2019 des formations Eau - Irrigation - Agriculture



A l'occasion du Salon international de l'Agriculture, l'OIEau a présenté le **catalogue 2019 des formations "Eau - Irrigation - Agriculture"** assurées par son Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau (CNFME).

Ce catalogue propose des stages répondant aux besoins des professionnels et sur des sujets d'actualité, comme la **réutilisation des eaux usées, la maintenance des installations de pompage en irrigation ou la méthanisation des effluents agricoles**. Ces formations peuvent aussi se décliner à la carte en fonction des besoins et des spécificités des entreprises.

En conception, gestion ou exploitation des systèmes d'irrigation, ainsi qu'en traitement des effluents agricoles, mise en œuvre de bonnes pratiques ou réglementation, l'OIEau prend en compte les besoins des acteurs et leur offre un ensemble de formations inégalé, tant sur le plan de la mise à disposition d'outils pédagogiques que de la compétence de ses formateurs.

**Consulter le catalogue
"Eau - Irrigation - Agriculture" 2019
Télécharger le fichier PDF du catalogue
"Eau - Irrigation - Agriculture" 2019**

**Voir l'ensemble des catalogues de formation
du CNFME notamment "Eau" et
"Déchets & Économie Circulaire"**

smart.met^{wi} 1^{ère} phase de l'Achat Public Avant Commercialisation (APAC)

Financé dans le cadre du programme de recherche Horizon 2020, avec un budget de 3 240 000 €, le projet SMART.MET, dont l'OIEau est partenaire, vise à promouvoir la recherche axée sur la demande dans le développement de **nouvelles solutions innovantes de compteurs intelligents** qui répondent pleinement aux besoins des services d'eau en termes de lisibilité, de durée de vie des batteries, d'interopérabilité et de coût.

Le consortium SMART.MET a lancé la première étape de l'**Achat Public Avant Commercialisation (APAC)** de compteurs communicants de nouvelle génération, en attribuant à quatre entreprises européennes (Dynamic Consulting, Abering Contadores de Agu, Gomez Group Metering (Espagne), Telereading (Italie), Hydroko, Ng (Belgique) et Fast S.P.A (Italie) un contrat pour la phase "d'exploration et de conception de solutions".

Il a été demandé aux entreprises d'élaborer des solutions innovantes et démontrer la faisabilité technique, financière et commerciale des concepts et de l'approche proposés.

Les Achats Publics Avant Commercialisation (APAC) fournissent le soutien nécessaire aux opérateurs publics pour que les services de recherche et de développement soient orientés vers leurs besoins spécifiques. C'est un instrument unique pour favoriser la concurrence pour le développement de produits de haute qualité tout en apportant une réponse adaptée aux besoins communs et en ouvrant de nouveaux marchés aux entreprises.

Plus d'informations sur SMART.MET